

Atelier n° 1

d'élaboration du Plan Climat de la Communauté de communes Inter-Caux Vexin

Le 18 / 11 / 2021, les participants du Club Climat réunis dans le cadre de la phase d'élaboration du Plan d'actions ont fait les propositions suivantes, répondant aux enjeux identifiés et axes stratégiques retenus pour le PCAET par les élus lors de la réunion du conseil communautaire du 21 octobre dernier. Ces dernières feront l'objet, avant leur formalisation dans le plan d'actions du Plan Climat Air Energie du territoire définitif :

- D'une étude afin d'en déterminer la faisabilité technique, budgétaire et organisationnelle (identification de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle en fonction des compétences de chacun, faisabilité technique et juridique, budget, partenariats à développer, échéancier) ;
- D'un débat et d'une validation par les élus au sein des instances de la CCICV, afin d'arbitrer les équilibres au sein des thématiques et entre les thématiques, et définir les priorités ;
- D'une concertation avec les partenaires (Etat, Région, Département, Chambres Consulaires...) et instances de participation de la CCICV (Conseil de développement, conférence des Maires...).

Thème bâtiment / habitat

Renforcer l'information et la sensibilisation des habitants et des acteurs sur la question de la rénovation et de la sobriété énergétiques

- Mieux faire connaître le dispositif FAIRE (prochainement : Espace Conseil France Renov').
- Mettre en place dans chaque commune un « référent » Climat, formé, capable d'orienter les habitants vers les différents acteurs de la rénovation, de les orienter dans les démarches qu'ils souhaitent engager en faveur du Climat, et de faire mieux connaître le PCAET du territoire.
- Editer des plaquettes pédagogiques sur les différentes thématiques du Plan Climat, rappelant les enjeux climatiques, et permettant aux acteurs et aux citoyens de s'inscrire dans une démarche concrète et positive.
 - Ces plaquettes, comme l'ensemble de la communication mise en place autour du Plan Climat, doivent être ludiques, positives, concrètes, facilement appropriables, adaptée aux différents publics, et insister sur les économies financières qu'une démarche vertueuse peut entraîner.
 - En matière d'habitat, la plaquette doit notamment
 - ✓ Présenter les acteurs pouvant accompagner les démarches d'amélioration du bâti,
 - ✓ Les types d'aides auxquelles elles donnent droit,

- ✓ Les meilleurs modes de chauffage, en termes climatiques et de qualité de l'air, et les différentes aides existant en ce domaine,
 - ✓ La future évolution de la réglementation,
 - ✓ Les bons usages- (accompagnés d'un chiffrage mesurant leur efficacité en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre – mais aussi les économies monétaires qu'ils peuvent apporter.)
 - ✓ Les nouvelles réglementations, notamment en matière de location des logements énergivores.
 - ✓ Elle doit aussi être accompagnée d'un questionnaire, permettant à chacun de réaliser une auto-évaluation de la qualité énergétique de son logement, et de ses pratiques.
 - ✓ Elle intégrera de plus un coupon à retourner en Mairie, grâce auquel les habitants pourront se signaler, afin d'être contactés par le conseiller FAIRE, pour qu'ils les renseignent et éventuellement les accompagne dans leurs démarches de rénovation.
- Présenter dans les journaux municipaux, les médias intercommunaux et les réseaux sociaux des dossiers pratiques « Energie et Habitat », réalisés au niveau communautaire.
 - Présenter les acteurs pouvant informer et accompagner les habitants dans les travaux d'amélioration de leurs logements.
 - Faire intervenir des particuliers ayant conduit avec succès des opérations de rénovation de leur logement – et offrir, si possible, la possibilité de visiter leur habitation.
 - Organiser dans les communes des rencontres ludiques de sensibilisation à la problématique Climat et à la rénovation énergétique.
 - Sensibiliser également les habitants à cette démarche, lors des cérémonies des vœux.
 - Etudier la possibilité de proposer aux habitants les plus mobilisés d'accompagner l'action climatique de leur commune, en devenant citoyens-référents en matière climatique.
 - Mettre en place pour les scolaires des programmes pédagogiques sur les problèmes climatiques – notamment sous l'angle de la qualité du logement, et des « bons usages » à adopter pour faire face au changement climatique.
 - S'appuyer notamment sur une exposition itinérante.
 - Travailler également avec le Conseil des Jeunes de chaque commune.

Développer une sensibilisation personnalisée de proximité, appuyée sur des études thermographiques

- Réaliser une thermographie aérienne, et s'en servir comme un outil de communication et de sensibilisation des habitants aux démarches d'amélioration de leur logement.
 - Organiser une journée de présentation de cette thermographie, dans chaque commune.

- A cette occasion, offrir de l'information sur les techniques de rénovation, et les aides auxquelles elles donnent droit.
- Orienter les personnes dont les logements semblent nécessiter une rénovation énergétique vers le conseiller FAIRE.
- Identifier, de plus, les zones nécessitant une rénovation importante du bâti.
 - S'appuyer sur la thermographie aérienne, et travailler avec les fournisseurs d'énergie (Enedis, GRDF...), afin d'identifier précisément les zones de « surconsommation » énergétique. Croiser ces données avec l'âge des habitations, afin de bien cerner les zones où intervenir.
 - Dans ces zones, organiser des visites de quartier offrant à chacun la possibilité de bénéficier d'un pré-diagnostic énergétique, à l'aide de caméras thermiques.
- Organiser, dans ces zones, des « balades thermiques », largement médiatisées, permettant à tous ceux qui le souhaitent de bénéficier d'une première évaluation de la qualité de leur habitation, grâce à des caméras thermographiques.

Mieux accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation, et mobiliser les professionnels du bâtiment

- Mettre en place une Plateforme Territoriale de la Rénovation énergétique (PTRE), et communiquer largement sur son existence et les services qu'elle peut apporter aux habitants.
- Etudier la possibilité d'offrir aux habitants un diagnostic de leur habitation à coût réduit, en passant un marché avec un bureau d'études, sur une base mutualisée.
- Etudier la possibilité de travailler à l'élaboration d'un partenariat avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti.
 - Travailler avec la Chambre des Métiers et la Fédération du bâtiment pour organiser des formations à destination des artisans, notamment en matière de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies.
 - Sensibiliser ces acteurs aux matériaux biosourcés et locaux.
 - Etudier la possibilité de proposer une Charte d'engagements et un label territorial à ces professionnels.
 - Orienter les habitants en priorité vers ces professionnels.
- Sensibiliser l'ensemble des professionnels de l'immobilier : notaires, agences immobilières, syndics de copropriété, etc.
- Agir pour le remplacement des chaudières au fuel ; et étudier la possibilité d'abonder les aides existantes, afin de faciliter un remplacement rapide de ces équipements, par des modes de chauffage moins émetteurs de particules et de gaz à effet de serre.

Associer les efforts de rénovation énergétique à une démarche plus globale, favorisant un urbanisme « vertueux » en termes énergétiques et écologiques

- Revoir dans chaque commune les projets d'urbanisme, afin de mieux prendre en compte le changement climatique, et les nouvelles exigences, en matière de consommation d'espace.
- Réduire drastiquement l'artificialisation nette des sols, en optant, si nécessaire, pour des aménagements en petits collectifs – intégrés dans des réseaux de circulation douce.
- Renforcer la végétalisation des zones urbaines, et notamment des espaces viaires, afin d'améliorer le « confort d'été ».
- Penser les futures zones à aménager de telle sorte qu'elles soient parfaitement adaptées à des constructions bioclimatiques.

Lutter contre la précarité énergétique.

- Travailler avec les bailleurs sociaux et les CCAS afin d'identifier les personnes en situation de précarité énergétique, afin de les former aux économies d'énergie et aux bons gestes, ainsi que pour les encourager à assainir et isoler leurs logements.
 - Notamment : conventionner avec des associations, pour mettre en place un programme SLIME. Voir <https://cler.org/association/nos-actions/les-slime/>
- Initier des opérations d'auto-rénovation accompagnée, en auto-construction ou en partenariat avec les artisans.
 - Voir, par exemple : opérations « Isole Toit – Mais pas tout seul » mis en place par les Parcs Naturels, ou les actions des Compagnons bâtisseurs.

Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages, ainsi que l'éclairage public et privé.

- Réaliser un inventaire des bâtiments publics, pour mieux juger de ceux qui sont ou non nécessaires.
- Conventionner avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine Maritime (SDE76) et faire intervenir un Conseiller en Economie Partagée (CEP).
- Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics par commune, et engager un plan de rénovation, ciblé prioritairement sur les bâtiments les plus énergivores.
 - Grouper les travaux et les achats des communes, afin de bénéficier de tarifs préférentiels.
- Engager un « Plan Lumière » au niveau communautaire et communal, visant à réduire fortement l'ensemble des consommations liées à l'éclairage public.

- Sensibiliser les habitants à l’extinction de l’éclairage public, une partie de la nuit ; et à l’intérêt que cela représente en termes climatiques, mais aussi écologique et financier
- Rappeler aux acteurs économiques la réglementation en vigueur en matière d’éclairage privé au sein des zones d’activités (y compris : panneaux publicitaires).
- Faire des futurs bâtiments publics des exemples en matière énergétique – et de qualité de l’air – et se servir de ces constructions pour sensibiliser le grand public.
- Elaborer une « Charte PCAET », engageant les communes et la Communauté de communes à inclure, dans leurs achats et appels d’offres, des critères climatiques forts.
 - En informer largement les acteurs économiques, et notamment les professionnels du bâtiment.
 - Former les élus et les agents afin de leur permettre de faire des choix efficaces, sur le plan technique ; et d’intégrer ces critères carbone dans les appels d’offres, en toute légalité.